Le développement territorial durable : les défis des communes rurales

Les communes sont impliquées directement et indirectement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques essentielles au développement durable : aménagement du territoire, logement, mobilité, eau et déchets, énergie, bâtiments et espaces publics, etc.

Les enjeux liés à la gestion du territoire sont nombreux et se placent aujourd'hui dans un contexte international complexe, et font face à des attentes de la population de plus en plus précises et exigeantes.

Depuis 2015, un programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par les Etats membres de l'ONU, et intégré par la Belgique, par les régions, et par de nombreux acteurs locaux wallons. Cet Agenda 2030 constitue une opportunité inédite pour les communes wallonnes d'adopter et d'animer un projet de territoire durable cohérent au regard d'enjeux croisés.

En effet, les 17 Objectifs de Développement durable (ODD) qui sous-tendent cet Agenda couvrent de nombreux champs thématiques intégrés dans les compétences communales et constituent des défis qui sont au cœur des actions entreprises chaque jour au niveau local. Sur base de trois grands piliers thématiques (l'économie, le social et l'environnement), les ODD offrent une grille de lecture transversale répondant aux besoins des citoyens, adaptable à chaque territoire communal et partagée par les autres niveaux de pouvoir, qui reconnaissent les ODD comme une démarche globale pertinente.

Pour appuyer les communes dans la transition durable et résiliente de leur territoire, la Wallonie a dès lors, depuis près de 10 ans, soutenu la professionnalisation et l'amélioration des compétences au sein des communes. Des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, en environnement, en mobilité, en énergie et en logement sont à ce titre des ressources indispensables pour les pouvoirs locaux et doivent d'ailleurs pouvoir être plus largement disponibles pour les communes rurales.

L'expression de ces enjeux en milieu rural est particulièrement prégnante et nécessite une approche spécifique, pour permettre des réponses adaptées aux particularités locales, à la faiblesse des moyens nécessaires pour y répondre, ainsi qu'à la diversité et l'étalement territorial des espaces concernés.

149 communes wallonnes sont considérées comme rurales[1], sans compter les communes dont une partie du territoire communal présente des caractéristiques rurales. Les territoires ruraux de Wallonie se caractérisent, d'une manière générale, par l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- une croissance économique stable à forte dans la mesure où il existe des axes de communication structurants, mais un développement économique de niveau nettement inférieur aux espaces urbains, tant en termes de nombre d'entreprises ou de

[1] Indicateur de ruralité 2021 : https://agriculture.wallonie.be/files/accueil/ruralit%c3%a9/PCDR/Indicateur_ruralit%c3%a9_2021_notice_explicative.pdf

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

postes de travail par habitant, que du taux d'emploi local ou de valeur ajoutée par habitant. Certaines zones rurales sont toutefois en déclin ;
- une évolution démographique variable au sein de l'espace rural. On assiste en effet à un exode « interne » des petites localités vers les pôles plus importants, mais pas spécialement vers les zones urbaines ;
- un faible taux d'équipement en services publics par habitant ;
- une croissance soutenue des activités liées au tourisme, au tourisme rural et, plus généralement, aux activités de loisirs, notamment au travers du patrimoine naturel et bâti.

Les fondements d'une politique permettant la sauvegarde des caractéristiques rurales des territoires doivent se fonder sur :

- un développement économique s'appuyant sur l'ensemble des activités rurales en maintenant notamment la spécificité agricole de ceux-ci, tout en permettant aux espaces ruraux d'être attractifs pour l'activité économique ;
- la maîtrise et le déploiement ciblé de la fonction résidentielle, afin d'affirmer l'identité rurale des territoires ;
- la préservation du cadre de vie et de l'environnement, spécificité du monde rural ;
- la garantie d'une accessibilité aux biens et aux services à tous, dans ou à proximité des centralités rurales ;
- le maintien et le renforcement des services publics dans les espaces ruraux.

Le programme communal de développement rural (PCDR), dont plus de 100 communes se sont dotées, constitue l'outil de développement rural par excellence.

Les opérations de développement rural doivent être sous-tendues par une réflexion plus globale sur la place de la ruralité au sein de l'espace régional. Ainsi, la croissance démographique de près de 600.000 habitants à l'horizon 2040, le renchérissement des coûts de l'énergie, et son impact en termes de mobilité notamment, l'accroissement des préoccupations environnementales, ainsi que la nécessité d'allocation adéquate des ressources publiques nécessitent le développement d'une politique régionale et de politiques locales particulières, définissant de manière plus appuyée les fonctions des zones rurales et leurs interrelations avec les zones urbaines, et assurant le développement le plus pertinent pour le monde rural, tout en sauvegardant ses spécificités.

© Union des Villes et Communes de Wallonie asbl